Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2020-607** **06/10/2020**

Date de mise en application : 03/10/2020
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/11/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

Avis de vacance d'un emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte

JO du 3 octobre 2020

L'emploi de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte (groupe V) est susceptible d'être prochainement vacant.
Sa résidence administrative est fixée à Mamoudzou.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

Placé sous l'autorité du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur adjoint assiste le directeur pour l'ensemble des missions de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il participe au pilotage et au management de la structure et contribue activement à la définition et à la mise en œuvre de son plan stratégique. Il assure la suppléance du directeur en tant que de besoin.
Plus particulièrement, il est chargé du suivi des moyens de la DAAF et du transfert en cours de la gestion d'une partie de ces moyens vers le secrétariat général commun, dont il sera l'interface pour la DAAF. Il pilote au sein de la DAAF la préparation des dialogues de gestion des différents BOP et celle des comptes rendus de gestion. Il coordonne si nécessaire la mise en œuvre du plan de continuité d'activité de la DAAF. Il supervise en particulier les activités du service de l'alimentation, du service Europe-Programmation et du service de l'information statistique et économique.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en situation de management et/ou d'encadrement d'équipes importantes, est requise.

Compétences recherchées

Bonne connaissance des politiques publiques nationales et communautaires de l'agriculture de de l'alimentation, ainsi que de leurs modalités de mise en œuvre par l'Etat ;
Capacité à les mettre en œuvre dans un environnement complexe ;
Capacité de dialogue et de négociation avec l'administration centrale et avec les interlocuteurs locaux ;
Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
Connaissance du fonctionnement de l'Etat déconcentré et de l'organisation socio-professionnelle agricole ;
Capacité à travailler en interministériel et en réseau ; capacité d'animation d'une équipe implantée sur deux sites.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

Une expérience professionnelle en outre-mer constituera un plus.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.
La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 78 584 euros et 102 021 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale. Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.
L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.
Les dossiers doivent être transmis dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, uniquement par voie électronique, à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand WYBRECHT, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte (tél. : 02-69-61-89-21) ou auprès de Mme Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adaptée à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.